

	BUREAU CL2C	Mise à jour 22/03/2019 V7
Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>		

**FICHE TECHNIQUE A L'ATTENTION DES ÉDITEURS SUR L'ASAP
ÉDITIQUE ET ASAP CHORUS**

Objet de la présente fiche

S'agissant des factures émises par les collectivités et établissements publics gérés sous Hélios, le seul mode de dépôt sur la solution Chorus Pro autorisé repose sur le format PES facture ASAP associé à un PES titre ou facture PDF associée à un PES Ordre de Recette Multi-Créanciers (ORMC).

Cette fiche a vocation à traiter du seul ASAP généré à l'appui d'un titre individuel.

L'obligation de déploiement de la facturation électronique a intensifié le déploiement de l'ASAP dans toutes ses composantes :

- L'ASAP facturation intra-sphère publique avec dépôt sur Chorus Pro
- L'ASAP éditique à destination des débiteurs privés .

L'objet de la présente fiche vise à fournir aux éditeurs , un récapitulatif des contrôles à sécuriser dans leurs gammes de logiciels pour limiter les anomalies conduisant aux rejets des flux PES ASAP XML dans Hélios ou lors de l'intégration des ASAP associés à des titres individuels dans Chorus Pro.

Contexte

Depuis 2013, la DGFIP propose aux collectivités :

- d'éditer les Avis des Sommes à Payer (ASAP) associés à des titres individuels dans un centre d'édition DGFIP
- de postaliser ces mêmes ASAP à destination des débiteurs.

Depuis le 1er janvier 2017, et afin de répondre aux obligations définies par l'ordonnance du 26 Juin 2014 relative à la dématérialisation des factures, l'ASAP est le seul vecteur autorisé pour la transmission de factures émises par les collectivités/établissements publics dont la comptabilité est tenue dans l'application Hélios de la DGFIP à destination d'autres entités publiques.

	BUREAU CL2C	Mise à jour 22/03/2019 V7
Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>		

I. Contrôles à sécuriser lors de l'émission du titre individuel lié à l'ASAP

A) LE TYPAGE :

Les seuls typages de titres éligibles à l'ASAP sont :

Type de pièce	Nature de Pièce			
Titre ordinaire	Fonctionnement	Investissement	cession	marché
Titre en plusieurs années	Fonctionnement	investissement		

B) La balise EDITION

Les Valeurs :

01 pour les ASAP Editique

02 pour les ASAP Chorus

(03) pour les rôles¹

(04) sans traitement DGFIP

Point d'attention :

L'émission des ASAP Chorus Pro est exclusivement réservée aux collectivités gérées dans Hélios et actives dans Chorus Pro.

Les entités publiques destinataires doivent :

- figurer dans l'annuaire AIFE consultable sur le site Communauté Chorus Pro <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/downloadFile.php?id=2539>
- avoir le statut « active » dans Chorus Pro.

C) Le bloc PjRef :

La présence de la balise Edition valorisée à 01 ou 02 **impose** la valorisation d'un bloc PjRef comportant notamment l'IdUnique.

1 Pour mémoire

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « **Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs** »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement

D) LES MÉTADONNÉES :

Description des métadonnées :

<u>BlocPiece</u>	<u>NumeroFacture</u>	F	Texte	20	Identifiant de la Facture pour CPP (Edition 02 ou 03).
<u>BlocPiece</u>	<u>NumeroMarche</u>	F	Texte	50	Numéro de marché pour CPP (Edition 02 ou 03).
<u>BlocPiece</u>	<u>NumeroEngagement</u>	F	Texte	50	Numéro d'engagement pour CPP (Edition 02 ou 03).
<u>BlocPiece</u>	<u>CodeService</u>	F	Texte	100	Code du service débiteur pour CPP (Edition 02 ou 03).
<u>BlocPiece</u>	<u>NomService</u>	F	Texte	100	Nom du service débiteur pour CPP (Edition 02 ou 03).

➔ LE NUMERO DE FACTURE

Le numéro de facture est **OBLIGATOIRE** lors de la génération d'un PES ASAP Chorus, son absence entraîne une anomalie bloquante non forcable dans Hélios.

Si le schéma (XSD) de l'ASAP DGFIP accepte le numéro de facture présenté au format texte (pas de restriction), Chorus Pro est plus restrictif, et n'accepte que les caractères alphanumériques et les 3 caractères spéciaux, tiret, underscore, et slash. Il est donc nécessaire de restreindre le service du numéro de facture selon cette norme.

G1.05	Identifiant de la facture /identifiant de la facture d'origine	L'identifiant de la facture est limité à 20 caractères alphanumériques. Les caractères spéciaux suivant sont autorisés : - [-] - [_] - [/]	Format
-------	--	--	--------

Point d'attention : Chorus Pro réalise un contrôle **d'unicité** sur le numéro de facture par émetteur et par exercice, le non-respect de cette règle entraîne un rejet de la facture. Les éditeurs à l'initiative de l'ASAP sont fortement invités à fiabiliser cette donnée. Il est rappelé que le numéro de facture figurant sur le flux ASAP doit être équivalent à celui porté sur le titre, une discordance entre les deux empêchera toute remontée de statut dans Chorus Pro.

➔ LE CODE SERVICE

- Le Code service : sa valeur par défaut est « FACTURES_PUBLIQUES ».La collectivité émettrice peut choisir une autre valorisation à la demande de la collectivité destinataire, après vérification de la présence et de l'intitulé de ce code service dans l'annuaire des entités publiques Chorus Pro.

	BUREAU CL2C		Mise à jour 22/03/2019 V7
Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »	
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>			

E) Le Bloc Tiers :

La génération d'un ASAP Chorus oblige à valoriser les balises :

- NatIdTiers à 01 IdTiers avec le numéro SIRET du tiers débiteur. Le SIRET doit être valide.

Point d'attention : ASAP à destination des services de l'État :

A noter : une mesure de simplification permet désormais de transmettre les ASAP à destination de l'État , si seulement deux critères sont respectés :

- le code service du ministère destinataire et
- le n°d'EJ sont correctement renseignés sur le titre.

Le siret précisé sur le titre peut être différent du SIRET unique, commun à tous les ministères (par exemple le siret du site géographique du ministère). Cela n'aura aucune incidence.

II. Contrôles à sécuriser lors de l'émission du PES PJ ASAP

L'ASAP DGFIP est construit sur l'intégration d'un PES Facture de type ASAP dans un PES PJ, de type 006 permettant de transmettre une ou plusieurs factures individuelles.

La balise TypePJ est obligatoire pour le traitement d'un flux PES PJ ASAP.

Points d'attention sur la valorisation des balises dans le flux PES ASAP :

1) Balise Typefact

<TypeFact V="09"/> balise obligatoire

2) Bloc Emetteur : Il s'agit des informations relatives à l'ordonnateur

- Balise Adr TIPI : indique l'adresse du site permettant un paiement par internet . La valeur attendue est www.tipi.budget.gouv.fr ou toute autre adresse commençant par www

	BUREAU CL2C	Mise à jour 22/03/2019 V7
Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>		

- Balise RefBdf

La valorisation de cette balise dépend de la destination de l'ASAP et du mode de recouvrement.

Tableau de valorisation de la balise RefBdf

Type d'ASAP	Mode de recouvrement 1 »TALON«	Mode de recouvrement 0 »TIP «
ASAP Editique	850033	ICS de la collectivité
ASAP Chorus	850033	NON AUTORISE

3) Les Blocs tiers : les trois types de blocs tiers sont obligatoires

- **Type tiers 25** : Il s'agit des informations relatives au centre d'encaissement

Seuls trois centres d'encaissement (Centre de Lille, Rennes et Créteil) sont paramétrables :

CE de Lille :

<Adresse>

```
<TypAdr V="1" />
<CP V="59885" />
<Ville V="LILLE CEDEX 9" />
<CodRes V="0" />
```

</Adresse>

CE de Rennes:

<Adresse>

```
<TypAdr V="1"/>
<CP V="35908"/>
<Ville V="RENNES CEDEX 9"/>
<CodRes V="0"/>
```

</Adresse>

CE de Créteil :

<Adresse>

```
<TypAdr V="1"/>
<CP V="94974"/>
<Ville V="CRETEIL CEDEX 9"/>
<CodRes V="0"/>
```

</Adresse>

	BUREAU CL2C	Mise à jour 22/03/2019 V7
Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>		

Ci joint en annexe, la carte de répartition des centres d'encaissement par département à implémenter automatiquement dans les logiciels en fonction du numéro codique de la collectivité.

- **Type tiers 26 :** Il s'agit des informations relatives au Centre des Finances Publiques
 - Le bloc Compte bancaire est obligatoire pour ce type de tiers. C'est le compte indiqué au verso des avis pour les virements bancaires.

Exemple :

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Si l'organisme public offre la possibilité de la payer par internet, au moyen d'une carte bancaire, vous êtes invité(e) à vous connecter à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre concerné au recto.
- Sinon, il vous est recommandé de régler par chèque. Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public et joignez le talon de paiement non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le talon de paiement ;
- Si vous réglez par virement bancaire, faites le vers le compte bancaire du comptable public (BIC /IBAN : CRLYFRPPXXX - FR2930002089560000002758X23) en indiquant, en zone objet/libellé les références à rappeler mentionnées au recto ;
- Si vous réglez en espèces (dans la limite de 300€) auprès du guichet du comptable public indiqué au recto ou auprès d'un autre Centre des Finances publiques, munissez-vous du présent avis.

- **Type tiers 01 : le débiteur**

L'adresse du tiers débiteur est à valoriser en majuscules.

4) Les modes de recouvrement :

- **Point d'attention** : La valorisation des lignes optiques dépend du mode de recouvrement

Deux valeurs de la balise Mode Recouvrement sont proposées : le mode « Talon » ou mode « TIP ». Mais plusieurs mode de paiement sont possibles : Talon, TIP, prélèvement , virement ou TIPI.

Le bloc TalonOptique 2Lignes est **obligatoire** quelle que soit la destination de l'ASAP et le mode de paiement. .

Les spécifications du Bureau CL1C seront mises à jour suite aux modifications des codes émetteurs

	BUREAU CL2C		Mise à jour 22/03/2019 V7
	Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>			

A) Le Mode de paiement TALON : balise Mode de recouvrement à 1.

Description des balises du PES Facture ASAP :

- RefBdf : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Code Emetteur : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Mode recouvrement valorisé à 1 : « Talon »
- Lignes optiques : valorisées en mode « Talon »

Les éditeurs sont invités à mettre en œuvre une valorisation automatique et sécurisée à partir de l'entête du flux.

➤ La ligne haute ou ligne 1 sur 60 caractères

5 espaces	000	Code budget sur 3 caractères	Code Collectivité sur 3 caractères	Exercice sur 2 caractères	Clés (1 caractère) (modulo 11)	espaces
-----------	-----	------------------------------	------------------------------------	---------------------------	---------------------------------	---------

➤ La ligne basse ou ligne 2 sur 60 caractères

6 blancs	code emetteur	code établisst Zone figée	clé3	1espce	clé 2	code application titre collectif	figé	num pièce 8 caractères	num ligne 6 caractères	codique 6 caractères	code PES	code document figé	clé1	code nature talon	code centre zone figée code bdf	iesp	Montant 8 caractères
	850033	0001	59			1	00				5	9		8	06		

Point d'attention :

- Les zones **surlignées en jaune sont figées et ne doivent pas être modifiables par l'utilisateur**
- les autres zones sont à valoriser
- La zone montant est à valoriser à 999999 **uniquement pour les ASAP Chorus dont le montant comporte plus de 8 caractères.**



BUREAU CL2C

Mise à jour
22/03/2019
V7

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement

Lorsque le code budget est alphanumérique (M21 ou M22)

La lettre doit être transposée sur 2 caractères numériques selon la table ci-dessous :

Lettre	Signification	Transcodification
A	DNA	11
B	Unité de soins et de longue durée	12
C	Ecole Paramédicale	13
E	EHPAD	15
J	Maison de retraite	20
K	Hospice	21
L	CAT : activité sociale	22
M	CAT : activité de production	23
N	SIDPA	24
P	Autres services : Loi 75	26

Exemple d'édition :

Feuille 1 sur 1

MODALITES DE PAIEMENT
- En numéraire, dans la limite de 300 €, auprès de votre CFP, muni du présent courrier,
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon de paiement, envoyés sous pli affranchi à l'adresse ci-contre.
- Par virement aux références BIC/IBAN figurant au verso, en indiquant les Références à rappeler dans le libellé du virement.
NE JOINDRE AUCUN COURRIER A VOTRE PAIEMENT

Application : HELIOS
Avis des sommes à payer
SOMME À PAYER EN EUROS : 20 781,62
Références :
Poste : 092114
Titre de recette : 10300-2017-128
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

MME A [REDACTED]
16 LOT
97122 BAIE MAHAULT

N° Emetteur : 850033
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA *

MColl

TALON DE PAIEMENT €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 50808
35908 RENNES CEDEX 9

Code Emetteur 000000800178

850033000159.72100000001280000011010905940806 2078162

Démonstration Powered by HP Exstream 03/16/2017, Version 8.0.326 64-bit

	BUREAU CL2C		Mise à jour 22/03/2019 V7
	Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>			

B) Le Mode TIP : balise Mode de recouvrement à 0. Non autorisé pour les ASAP Chorus

Description des balises du PES Facture ASAP :

RefBdf : I C S de la collectivité (présent dans Hélios) **Cette valeur est unique par collectivité**

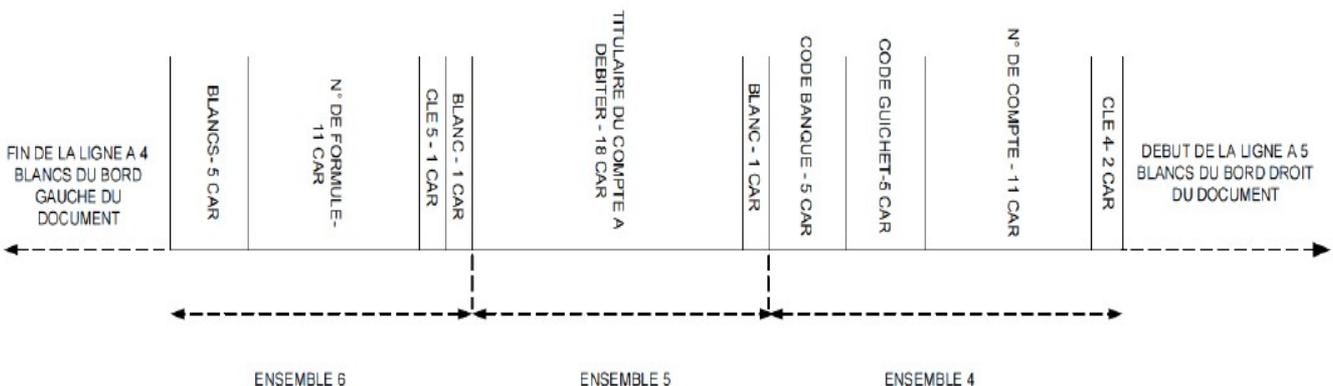
Code Emetteur : 851133 **pour l'ensemble des collectivités**

Mode recouvrement valorisé à 0 : «TIP »

Lignes optiques : valorisées en mode « TIP » :

Exemple d'édition :

➤ La ligne haute ou ligne 1 sur 60 caractères



	BUREAU CL2C		Mise à jour 22/03/2019 V7
	Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>			

A générer automatiquement à partir de l'entête du flux.

L'ensemble 4 est constitué :

- par des espaces si l'ASAP n'est pas « Ribé »
 - par le code banque, code guichet , num de compte et clé 4 si l'ASAP est « Ribé »
- La ligne basse ou ligne 2 sur 60 caractères

6 blancs	code émetteur	code établisst Zone figée	dé3	1espce	dé 2	code application titre collectif	figé	num pièce 8 caractères	num ligne 6 caractères	codique 6 caractères	code PES	code document figé	dé1	code nature talon	code centre zone figée code bdf	1esp	Montant 8 caractères
	851133	0001	74			1		00			5	9		7	06		

- **Les zones surlignées en jaune sont figées et ne doivent pas être modifiables par l'utilisateur**
- les autres zones sont à valoriser

C)Le prélèvement

Le TITRE, dans le flux PES Aller Recette doit porter un bloc InfoPrélèvementSepa et le bloc compte bancaire du débiteur .

Description des balises du PES Facture ASAP :

- RefBdf : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Mode recouvrement valorisé à 1 : « Talon »
- Code Emetteur : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Lignes optiques : valorisées en mode « Talon »

Exemple d'édition :

	BUREAU CL2C		Mise à jour 22/03/2019 V7
Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »	
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>			

D) TIPI

Pré-requis : adhésion de la collectivité à cette offre

Description des balises du PES Facture ASAP :

- 1) MODE TALON
 - RefBdf : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
 - Code Emetteur : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
 - Mode recouvrement valorisé à 1: «Talon »
 - Lignes optiques : valorisées en mode «Talon » :
 - Balise CodeTipi obligatoire
 - AdrTipi obligatoire et de la forme : www.tipi.budget.gouv.fr ou www.URL de la collectivité

Exemple d'édition (ci après) :

OU

- 2) MODE TIP
 - RefBdf : **ICS de la collectivité**
 - Code Emetteur : 851133 **pour l'ensemble des collectivités**
 - Mode recouvrement valorisé à 0: « TIP»
 - Lignes optiques : valorisées en mode «TIP » :
 - Balise CodeTipi obligatoire
 - AdrTipi obligatoire et de la forme : www.tipi.budget.gouv.fr ou www.URL de la collectivité



BUREAU CL2C

Mise à jour
22/03/2019
V7

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement

Émetteur de la créance
C.D.G. de la F.P.T. des D.-S.
8 RUE CHAIGNEAU
CS 80030
79403 ST-MAIXENT L'ECOLE CEDEX
Téléphone : 05 49 06 08 50
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

AVIS DES SOMMES À PAYER
Ampliation de titre de recette
Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre des Finances Publiques
Saint-Maixent l'École
3 RUE DES GRANGES
79403 ST MAIXENT L'ECOLE CEDEX
Téléphone : 05 49 06 08 00
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Destinataire de votre paiement
Centre des Finances Publiques
Saint-Maixent L'École
3 RUE DES GRANGES
79403 ST MAIXENT L'ECOLE CEDEX
Téléphone : 05 49 06 08 00
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Centre des Finances Publiques
Saint-Maixent l'École
3 RUE DES GRANGES
79403 ST MAIXENT L'ECOLE CEDEX

A [REDACTED]
HO [REDACTED]
79380 LA FORET-SUR-SEVRE

Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° Titre
10300	2016	42	178

Adresse de paiement par internet : www.tpi.budget.gouv.fr

Identifiant collectivité : 123456
Référence : 2016-178-1

Date d'émission du titre de recette : 04/10/2016

Objet	Prix unitaire	Qté1	Qté2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
RET MISE A DEPO REV 2016 CONTRAT Avenir-	17 906,00	1	test	17 906,00	0,00	17 906,00
TOTAL GÉNÉRAL						17 906,00 €

A compléter du présent avis, vous disposez d'un délai de :
 - trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
 - deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.
 Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
 Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

NOM PRENOM MAIRE

Feuillet 1 sur 1

MODALITES DE PAIEMENT
 - En numéraire, dans la limite de 300 €, auprès de votre CFP, muni du présent courrier,
 - Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon de paiement, envoyés sous pli affranchi à l'adresse ci-contre.
 - Par virement aux références BIC/BAN figurant au verso, en indiquant les références à rappeler dans le libellé du virement.
 NE JOINDRE AUCUN COURRIER A VOTRE PAIEMENT.

Application : HELIOS
 Avis des sommes à payer
SOMME À PAYER EN EUROS : 17 906,00

Références :
 Poste : 082114
 Titre de recette : 10300-2016-178

NE BIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PIERCE

000000261169

88 007 3 000 01 59 14 100 0 000 01 78 00 00 01 07 80 36 5906806 1799850

ALUDY Bernard (restaurant)
 HOTEL DE LA VILLE
 79380 LA FORET-SUR-SEVRE

N° Éditeur : A07918
 C.D.G. de la F.P.T. des D.-S.

TALON DE PAIEMENT €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 59885 LILLE CEDEX 9

	BUREAU CL2C		Mise à jour 22/03/2019 V7
Référence :	Domaine : ASAP	Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »	
<i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i>			

5) Pour les ASAP CHORUS : saisir le format « Talon » exclusivement

- RefBdf : **850033** pour l'ensemble des collectivités
- Code Emetteur : **850033** pour l'ensemble des collectivités
- Mode recouvrement valorisé à 1: »Talon »
- Lignes optiques : à valoriser en mode «Talon » :

6) Modalités de contestations :

Balise **obligatoire** à servir et adapter selon les modalités de contestation liées à la nature de la créance.

III. Modalités de validation des logiciels

Pour **chaque type d'ASAP** : éditique « Talon », éditique « TIP » ou Chorus , des tests sont impérativement à valider auprès de la Mission de Déploiement de la Dématérialisation avant tout déploiement

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement

Annexe : carte de répartition des Centres d'encaissement



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Sous-direction de la gestion comptable et financière
des collectivités locales
Bureau CL1C

Janvier 2012

Compétence territoriale prévisionnelle des centres d'encaissement de la DGFIP
au 15/05/2012

